

Vente d'un bois devant notaire

Par jcl61nor, le 12/08/2009 à 12:32

Bonjour,

Au mois de juin j'ai vendu un bois devant notaire avec promesse de vente, la personne qui me là acheté ma fait une avance de 1500 euros. En août la personne qui à acheter le bois refuse l'achat et demande le remise de son chèque. Quelle est son droit et le mien.